

Compte rendu des deux consultations en audio menées avec la Direction Générale.

Première réunion le 16 mars à 14h30 et la seconde le 17 mars à 19h30 donc après l'intervention du président de la République et des membres du gouvernement.

Nous avons attendu cette seconde rencontre afin de vous donner des orientations appelées à durer plus que quelques heures.

Donc la concertation de ce soir repose sur les points suivants que vous pourrez comparer avec les éléments fournis hier et que nous avons mis en deuxième phase de notre compte rendu.

Les informations de la direction générale sont donc les suivantes :

L'information qui nous est donnée semble plus complète et aboutie qu'hier pourtant certains points restent en attente de **confirmations écrites et fermes**. **Les éléments communiqués n'en restent pas moins contestables, pour ne pas dire dangereux, pour une bonne part.**

Sur le plan de Continuité des Services (PCA), un échange avec les DI débouche sur le schéma suivant notamment :

Sur l'exercice de la LCF :

Notre interrogation étant celle reposant sur la nature des missions surveillance qui doivent perdurer et sur ce que sera le contrôle aux frontières, y compris intracommunautaires, annoncé par un flash de Bercy.

Les réponses : **Contrôles aux frontières rétablis** . On laisse rentrer les ressortissants français et britanniques , ce dernier point est une aberration fortement dénoncée par toutes les organisations syndicales. En effet, la politique sanitaire de ce pays est désormais diamétralement opposée à celle préconisée par les autorités françaises. Comment justifier que les Français doivent désormais éviter de côtoyer leurs proches et leurs voisins de palier et qu'on puisse accueillir quotidiennement des milliers de personnes en provenance de Grande-Bretagne ?

Une note cadre sortira demain sur le sujet

Sur les missions LCF, des précisions indispensables nous sont énumérées ; si le matériel permet d'appliquer les consignes des médecins de préventions, les contrôles pourront être faits, ils porteront sur les camions et camionnettes.

UNION SYNDICALE DES DOUANES FORCE OUVRIÈRE

Sur les conditions de réalisation des contrôles, il sera nécessaire que les conditions de sécurité soient remplies mais aussi que les parquets acceptent de prendre en charge les affaires portées par les douaniers (et que l'on trouve un médecin disponible !). **Sans cela : pas de contrôles possibles.**

Sur la médecine de prévention : les consignes sont actuellement rédigées par le médecin de prévention et la diffusion sera réalisée avec une réflexion incontournable sur les aubettes et les espaces confinés.

Pourtant, à ce stade, aucune instruction n'a été donnée sur les règles de promiscuité en voiture. Le médecin de prévention va faire paraître ses conclusions qui iraient dans le sens de deux agents par véhicule, disposés un devant et un derrière en étant diamétralement opposés.

Un point sera fait sur les effectifs disponibles et une réflexion s'instaure ce soir sur le sujet.

Hier 30 % des effectifs étaient en garde d'enfants et quelques cas en 14aine pour suspicion qui ont sensiblement augmenté aujourd'hui.

Cette condition participera aussi au maintien ou non des contrôles.

Sur les règles applicables en cas de déclaration de contamination : les chefs de services doivent bénéficier d'un modus operandi précis. Ceci participe à leur soutien. Cependant, ceux-ci se retrouvent trop souvent livrés à eux-mêmes, sans consignes précises et véritablement opérationnelles.

Sur les missions maritimes que fait-on ? Les missions de sauvetage prévues se font lorsque les douaniers sont en mer, alors dans le cadre de directive sur des missions. Laisse-t-on les collègues en mer dans l'attente d'un sauvetage ou doivent-ils attendre à quai qu'une demande de sauvetage soit présentée ? Va-t-on devenir des membres de la SNSM ?

En revanche, les réponses sont désormais clairement définies depuis hier sur les missions Frontex puisqu'il y a eu un problème au large de la Grèce : **les missions Frontex sont annulées.**

Pour les autres missions des vedettes, des précisions vont être rapidement données.

Est-il possible que les douaniers soient réquisitionnés pour les renforts aux services d'ordre ?

Le ministre a confirmé que nous ne serons pas réquisitionnés (tout au moins dans l'état actuel de la situation de crise), pourtant certains ordres de service sont déjà établis dans ce sens. Dans cette administration des initiatives sont prises tout azimuts.

L'USD-FO aimerait que des directives soient données et surtout respectées car à ce stade nous avons des doutes sur la fermeté des directives et ceci porte préjudice à notre fonctionnement qui doit être rapidement harmonisé sur le territoire national.

Demain, tous ces points devraient être éclaircis par une note de la directrice générale qui s'adressera à l'ensemble des agents. Espérons que ceci n'en reste pas au stade du vœu pieu.

En ce qui concerne les cotes de services, une fois de plus la gestion en est faite de façon très variable et si elle paraît satisfaisante, par exemple en PACA, ceci n'est pas le cas partout.

UNION SYNDICALE DES DOUANES FORCE OUVRIÈRE

Il est demandé, à ce stade, une clause de revoyure, après la sortie de crise. Le sujet étant de figer les cotes des agents sur les chiffres actuels (JNC,RH, heures d'avance) pour que les cotes de services établies dans cette situation d'urgence puissent être faites sans contraintes et qu'à la sortie les agents retrouvent un cote identique à celle de la semaine dernière.

Vous pouvez à présent, en prenant connaissance des conclusions d'hier, constater l'évolution des directives.

Une autre réunion est programmée demain et nous reviendrons vers vous .

Présentation du plan de continuité de l'activité (PCA)

La directrice générale a organisé un large débat avec les Directeurs interrégionaux et des consignes ont déjà été données aux fins d'harmonisation des modus operandi sur les conditions d'exercices. Un autre point a été fait à 16h30 le 16 mars le retour est le suivant :

Un bilan sur la situation des effectifs :

Si la prise de conscience sur l'impact des premières décisions est réelle il n'en reste pas moins vrai que certaines missions apparaissent comme incontournables et classées donc comme prioritaires.

Pour la surveillance

La tenue des PPF est une mission contrainte au même titre que les missions migratoires.

Toutes les fonctions de coordination doivent être maintenues en surveillance : elles concernent la DNRED (CLS) et les CODT.

Il reste d'actualité que les préfets pourront solliciter les douaniers dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

La surveillance de certains bâtiments à haut risque reste un des centres de notre vigilance cela concerne (le ministère, les centres informatiques, l'école de la Rochelle).

La taxation des marchandises au-dessus des seuils de franchise doit être poursuivie.

Le visa de certains documents à la frontière est maintenu.

Les contrôles LCF qui font l'objet d'une forte pression de la hiérarchie sur les collègues à cause des fameux indicateurs devront être réduits. Ils ne seront à réaliser qu'après les autres missions accomplies (ils ne sont en aucun cas prioritaires)

En matière de sûreté, les tunnels sont directement concernés avec une grosse inquiétude pour les arrivées du Royaume unis où les directives sont diamétralement opposées à celles des autres pays de l'Europe.

Direction Nationale Garde Côtes

L'action du Secours en mer est maintenue.

Question sur les missions Frontex en sachant qu'un patrouilleur est actuellement en pleine mission. Elles seront maintenues sauf si Frontex y renonce.

Des missions aéromaritimes dont la nature n'est pas évoquée peuvent être programmées.

DNRD / SEJF / SRE

Contribution à la lutte contre le terrorisme (GOLT)

Les Opérations Commerciales

La fiscalité : Le traitement des remboursements sera réalisé pour les entreprises qui traversent de grandes difficultés liées au ralentissement de l'activité pour certains et à l'arrêt total pour d'autres. Le gouvernement souhaite donc tout mettre en place pour atténuer l'effet induit par la pandémie.

Dédouanement : L'accueil du public sera limité à l'accueil des particuliers pour le visa des documents non dématérialisés et liés aux opérations de **dédouanement hors GUN**.

Le dédouanement prioritaire est celui qui concerne le matériel respiratoire pour les hôpitaux.

Traitement des demandes de remboursement, d'agrément et de rescrit pour les entreprises concernées par la crise du coronavirus.

L'organisation d'une veille écran reposera sur la nécessaire libération des marchandises dans DELTA, DELTA T, NSTI

Les activités incontournables dans le cadre de contribution de la douane à la lutte contre le terrorisme à travers ICS (les critères seront revus en vertu de critères sûreté).

Les contrôles physiques maintenus sont ceux centrés sur le risque prohibition.

Les enquêtes en entreprise sont suspendues.

Pour les PLI :

Interventions urgentes, mises en sûreté des immeubles

Maintien des missions relatives aux engagements et à la mise en paiement des dépenses de la douane en fonction de la priorité des enjeux.

UNION SYNDICALE DES DOUANES FORCE OUVRIÈRE

Pour la comptabilité : les transmissions des bordereaux 615 liés à la récupération des droits et taxes seront assurés au même titre que la surveillance des rejets de télépaiement, des enlèvements et des déblocages TRIGO.

Les services RH et des mesures RH : le traitement des salaires sera assuré

Les positions concernant les agents :

Les agents malades sont placés en **congé maladie ordinaire.**

On leur demande de rester chez eux :

Aux agents qui présentent des symptômes mais pas encore déclarés, (en sachant qu'aujourd'hui on ne fait des tests qu'à ceux qui sont ouvertement atteints), aux agents victimes de maladies chroniques (respiratoires, diabètes, cardiaques) qui sont considérés comme fragiles. Certains peuvent être placés en congés de maladie et d'autres en autorisation d'absence.

Les agents en situation de contact avéré sont mis en quatorzaine par les médecins de prévention ou les libéraux. Ce qui a été fait pour 4 agents à Montmélian.

Les agents en garde d'enfants doivent fournir une attestation sur l'honneur et sont placés en autorisation exceptionnelle d'absence.

Les services contentieux veilleront à la production des pourvois dans les délais légaux, au maintien des contacts avec les parquets.

Les services Informatiques vont être mis à contribution, d'autant que le télétravail va générer des connections supplémentaires et un besoin en remise de matériel. Les connections actuelles de l'ordre de 400 à 450 devrait passer à **plus de 1000. La mission de maintien logistique du télétravail risque donc de s'alourdir**

Au sujet des consignes de sécurité lors des contrôles

Le médecin que nous avons en ligne le 16 mars nous confirme que le port du masque n'est pas préconisé, son efficacité de protection n'est pas avérée alors que le port est utile pour que les personnes malades ne contaminent pas les autres. Cependant dans les espaces confinés tels que les trains, les bus , les avions il reste recommandé (avouons qu'il y a de quoi s'y perdre) .

UNION SYNDICALE DES DOUANES FORCE OUVRIÈRE

Pourtant quand nous abordons les aubettes il y a un silence puis il nous est répondu que la solution est de les aérer (ce qui n'est pas possible pour la majorité).

De la même façon, les contrôles pour les bus doivent se faire à l'extérieur, pour les trains idem et pour les fouilles a corps il va falloir revoir les consignes car le médecin propose de les faire de dos et non de face !

Pour les contrôles de passeport : il est annoncé que le virus ne tient pas sur le papier (ce dont on peut néanmoins douter, même sans être médecin) et que le fait de porter des gants n'est pas une garantie car il y a des conditions pour les enlever qui ne sont pas respectées et qui risque de diffuser les éventuels virus s'y trouvant.

En règle générale le mode le plus sécurisant est de se laver les mains.

Nous avons fait part à l'administration du besoin d'harmonisation des décisions et également de **communication avec les agents.**

Il est inadmissible que les collègues travaillant dans une unité où un agent a été contaminé ne soient pas tous avertis. Nous avons besoin aussi de faire connaître les actions qui ont été mises en œuvre (désinfection des véhicules, des locaux). La directrice générale va mettre en place des consignes claires.

Deuxième rendez vous téléphonique demain.